

DIRECTOIRE EPE UCA
DELIBERATION N° 2021-07-19-02

DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE PORTANT APPROBATION D'UNE REMISE GRACIEUSE DE CREANCE

Membres présents : Mathias BERNARD (Président EPE UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale provisoire Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Michel JAMES (Institut de technologie) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant la monde socio-économique) ;

Membres avec voix consultative: François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) EPE UCA;

Invités permanents : Céline NEBOUT (Cabinet) ;

LE DIRECTOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 19 JUILLET 2021,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'EPE UCA;

Vu la délibération 2021-06-29-11 du conseil d'administration de l'EPE UCA du 29 juin 2021;

Vu la délibération n° 2021-01-28-21 de l'Assemblée provisoire de l'EPE UCA du 28 janvier 2021;

PRESENTATION DU PROJET

Suite à un oubli dans la délibération n° 2021-01-28 du 28 janvier 2021, il est nécessaire de la compléter afin de procéder à l'annulation des titres de recettes N° 210012342 +210012768 + 210013339 + 210013843 + 210014229 + 210015156 - facturations des charges fluides du logement de Mme VESSAYRE Sylviane de janvier 2019 à octobre 2019 pour un montant total de 623.30 €.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ; Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la remise gracieuse d'un montant de 623.30 € en faveur de Mme VESSAYRE Sylviane, correspondant aux titres de recettes N° 210012342 +210012768 + 210013339 + 210013843 + 210014229 + 210015156.

Membres en exercice: 12

Votes: 10 Pour: 10 Contre: 0 Abstentions: 0

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DIRECTOIRE UCA

DELIBERATION 2021-07-19-02

TRANSMIS AU RECTEUR:

PUBLIE LE:

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.